

Le ministère de l'éducation autorise 157 bénéficiaires de l'Amnistie générale de réintégrer leur poste

Le ministère de l'éducation a décidé d'autoriser 157 bénéficiaires de l'amnistie générale de réintégrer leur poste au sein du système éducatif après l'achèvement de l'examen de leurs dossiers par la commission ad hoc.

Les bénéficiaires pourront reprendre leur travail et ce après présentation de leur bulletin n°3 auprès des services du commissariat régional à l'éducation.

La commission ad hoc, qui compte parmi ses membres un représentant de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme, poursuit l'examen de milliers d'autres doléances présentées au ministère.